

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 février 2020

Les élus de la montagne coordonnent leur action

dans de nombreux domaines pour valoriser la spécificité de leurs territoires

La présidente de l'Association Nationale des Elus de la Montagne-ANEM, Annie GENEVARD, et le président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM, Charles-Ange GINESY, ont décidé de rationaliser et de mutualiser leur action, dans le respect mutuel de leurs spécificités, pour la rendre plus efficace en arrêtant une liste de domaines de collaboration et de réflexion :

- Le calendrier scolaire,
- La relance des classes de découverte,
- La pérennisation de l'éligibilité des travailleurs saisonniers des régies autonomes à l'activité partielle,
- La réhabilitation de l'immobilier de loisir et la transition énergétique des stations.



Une réflexion sera menée sur certains dispositifs concernant les finances locales des collectivités tels que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour neutraliser certains mécanismes inadaptés pour les stations de montagne et les communes ayant des résidents travailleurs transfrontaliers, ou la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) pour que ses divers paramètres prennent mieux en compte la spécificité de la montagne dans la perspective de la réforme voulue par le législateur.

Les deux associations se coordonneront pour soutenir les propositions de nature législative présentées au Parlement, défendues par l'une ou l'autre des deux associations.

Contacts :

ANEM Jérôme Diawara | 01.45.22.17.58 | 06.11.11.66.61 | j.diawara@anem.org

ANMSM : Stéphanie Kanoui, agence The Desk | 06.11.66.00.50 | stephanie@agencethedesk.com

L'ANEM se mobilise depuis près de 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. Sa principale mission vise à pérenniser les principes de la loi montagne et à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la montagne. L'Association rassemble quelque 4000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.

L'ANMSM fédère une centaine de stations réparties sur les 5 massifs métropolitains français : Alpes du Nord et du Sud, Jura, Massif Central, Pyrénées et Vosges. Elle regroupe des Maires représentant la montagne économique - les stations génèrent 120 000 emplois et un chiffre d'affaires annuel de 10 Mds d'euros- animés par un objectif collectif : faire valoir les spécificités des communes support de stations de montagne en particulier auprès des pouvoirs publics, notamment grâce à son Fil Neige regroupant de nombreux parlementaires.